



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 93075

Texte de la question

M. Philippe Tourtelier * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de réforme du baccalauréat des sections technologiques, et particulièrement de la filière sciences et technologies de laboratoire (STL). Actuellement, les sections STL comportent trois spécialités : biochimie - génie biologique (BGB), physique de laboratoire et Oc procédés industriels (PLPI), chimie de laboratoire et de procédés industriels (CLPI). Dans le cadre de la réforme du baccalauréat technologique, il semblerait que l'on s'oriente vers une seule section STL plus orientée vers la physique-chimie. Pourtant la section STL-BGB, concerne la majorité des élèves étudiant en STL. Très attractive, elle ne connaît aucun problème d'effectifs. Elle permet à des élèves, souvent en difficulté sur le plan des connaissances théoriques, de poursuivre des études scientifiques grâce à un enseignement appliqué. De plus, elle offre la possibilité à ces étudiants de poursuivre des études, en accédant à des TUT ou des BTS, dans des secteurs (la biologie et les biotechnologies) où les débouchés sont bien réels tant les enjeux pour notre pays sont importants. Face aux atouts de la filière STL-BGB, aussi bien sur le plan économique que social, il le remercie de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires pour la rénover et lui garantir la pérennité.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93075

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4349

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8593